

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - PEZILLA LA RIVIERE

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 13 AVRIL 2021

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Membres absents : 4

Membres représentés : 2

L'an deux mille vingt, le treize avril à 16 h, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués, se sont réunis en mairie, lieu habituel de leurs séances.

Sont présents : M. Jean-Paul BILLES, Jeanine VIDAL, Pascale PUY, Carine DEVOYON, Chrystèle CARLOS, Evelyne SARRAZIN, Jenny PALOFFIS, Marie CIVIT, Marie-Hélène ARTIGUES, Marie-José TRITTEN, M. Thierry ROUS.

Absents excusés : Mme Nathalie PIQUÉ (Pouvoir à Mme Jeanine VIDAL), Mme Nathalie ROCHAS (Pouvoir à Jean-Paul BILLES), Mme Nadia RIBERA, M. Blaise FONS.

Secrétaire de séance : Mme Jeanine VIDAL.

Date de la Convocation : 7 Avril 2021

N° DELIBERATION	OBJET	PROPOSITION	VOTE
2021/14	Vote du compte administratif 2020	Approbation et vote du compte administratif de l'exercice 2020 <i>11 Voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention</i>	Adoption à l'unanimité
2021/15	Compte administratif 2020 -	Affectation du résultat de fonctionnement comme suit : <u>Excédent de fonctionnement reporté compte 002 : 12 846.57 €</u>	Adoption à l'unanimité
2021/16	Bilan annuel des acquisit. et cessions 2020	Approbation du bilan annuel des acquisitions et cessions 2020 annexé au compte administratif 2020 : Néant	Adoption à l'unanimité
2021/17	Vote du compte de gestion 2020	Approbation du compte de gestion 2020 établi par le trésorier <i>13 Voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention</i>	Adoption à l'unanimité

2021/18	Vote du budget primitif 2021	APPROUVE le budget primitif 2021 - Fonct Dép et recettes : 50 720.00 € - Invest Dép et recettes : 24 371.91 € <i>13 Voix Pour / 0 Contre / 0 Abstention</i>	Adoption à l'unanimité
2021/19	Dispositif social en faveur de l'Eau - Convention CCAS/Perp Médit Métrop	APPROUVE la mise en place de ce dispositif et AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat d'une durée de deux ans à passer entre le CCAS et la Régie des Eaux de Perp Méditerrané Métropole	Adoption à l'unanimité

Les délibérations ci-dessus peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de leur affichage. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publicité devant le tribunal administratif de Montpellier.

Compte-rendu affiché le : 20/04/2021

Mis en ligne sur le site de la commune le : 20/04/2021